



Respect règlement intérieur copropriété : gestion locative ou propriétaire ?

Par **Pitch64**, le **27/04/2019** à **14:22**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en copropriété, avec locataire.

Je viens de recevoir une mise en demeure du syndic car mon locataire ne respecte pas le règlement intérieur de copropriété (clôture non conforme).

Est-ce l'agence immobilière (contrat de gestion locative) qui doit faire respecter le règlement au locataire ou est-ce nous, les propriétaires ?

A aucun moment je n'ai été informé de ce problème...

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **27/04/2019** à **14:50**

bonjour,

le bailleur est effectivement responsable du comportement de son locataire.

d'ailleurs le syndic de copropriété n'a aucun lien juridique avec les locataires, il ne les connaît même pas.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31522>

salutations

Par **Pitch64**, le **27/04/2019** à **14:53**

Oui mais est-ce que la responsabilité de faire respecter le règlement intérieur incombe au

propriétaire OU a l'agence immobilière qui a en charge le gestion de la location (mandat de gestion)?
Merci